



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MERCREDI 19 JUIN 2024**

**BM2024/06/19/62 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS "INNOVER DANS LA VILLE"**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2024  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

**LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,
- Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,
- Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris ;
- Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,
- Vu** la délibération CM2018/09/28/15 portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,
- Vu** la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),
- Vu** la délibération CM2020/05/15/04 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,
- Vu** la délibération CM2021/04/07/15 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique,

**Vu** la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un fonds « Innover dans la Ville »,

**Vu** la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville »,

**Vu** le projet de convention-type annexé à la présente,

**Vu** l'avis du comité d'examen des projets au titre du fonds « Innover dans la Ville »,

**Considérant** la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

**Considérant** l'action #11 du Défi 04 du schéma métropolitain d'aménagement numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le fonds métropolitain pour l'innovation numérique,

**Considérant** l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 41 301,00€ (quarante et un mille trois cent une euros) en fonctionnement d'un montant de 620 681,15€ (six cent vingt mille six cent quatre-vingt-un euros et quinze centimes) pour les 12 projets et personnes publiques suivants :

*Au titre du Programme "Innover dans la Ville"*

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Bourg-la-Reine	Modernisation de l'accueil de la mairie avec gestion numérique de la salle d'attente	11 631,00€	1 505,00€	Non activé
Chenneviers-sur-Marne	Solution d'analyse video avec des fonctionnalités IA pour renforcer les services de la police municipale	0,00€	18 108,00€	Non activé
Limeil-Brévannes	Solution de dématérialisation des entretiens annuels des agents de la collectivité	0,00€	6 500,00€	Non activé
Limeil-Brévannes	Mise en place d'écrans numériques interactifs au sein des écoles	0,00€	24 250,00€	Non activé

Sucy-en-Brie	Mise en place de vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles	0,00€	11 069,49€	Non activé
Ville d'Avray	Dématérialisation des instances administratives	0,00€	5 067,00€	Non activé
Coubron	Refonte du site web avec mise en place d'une application mobile à destination des usagers	3 420,00€	4 815,00€	Non activé
Villemomble	Mise en place d'une solution numérique pour améliorer les services de la police municipale	0,00€	15 950,00€	Non activé
Meudon	Création d'un kiosque autonome pour valoriser la programmation culturelle de la ville	6 250,00€	35 416,66€	Non activé
Rueil-Malmaison	Modernisation numérique du musée d'histoire locale	0,00€	120 000,00€	Non activé
<b>Total</b>		<b>21 301,00€</b>	<b>242 681,15€</b>	

Soit un total de 263 982,15 (deux cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et quinze centimes) pour les 11 projets.

*Au titre du Programme métropolitain de Développement des Tiers-Lieux*

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Romainville	Création d'un tiers-lieu dédié à l'inclusion numérique et professionnelle "Fabrique de l'Emancipation"	0,00€	200 000,00€	Non activé
<b>Total</b>		<b>0,00€</b>	<b>200 000,00€</b>	

Soit un total de 200 000€ (deux cent mille euros) pour un projet.

*Au titre du Programme Economie Circulaire et Solidaire*

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Clamart	Création d'une cantine zéro déchet afin de réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles de la ville	20 000,00€	178 000,00€	Non activé
<b>Total</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>178 000,00 €</b>	

Soit un total de 198 000€ (cent quatre-vingt-dix mille euros) pour un projet.

**APPROUVE** le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds « Innover dans la Ville » et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte y afférent.

**PRÉCISE** que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

**PRÉCISE** que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.